

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-31 du 9 Février 1976

portant rappel de l'Ambassadeur de la
République Populaire du Bénin au Canada

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1973 ;

VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement;
VU le Décret N° 74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement.

VU le Décret N° 73-40 du 30 Janvier 1973 portant nomination du Camarade Faustin GBAGUIDI en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire du BENIN au CANADA.

SUR proposition du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin
Le Conseil des Ministres entendu

DECRETE

ARTICLE 1ER : Il est mis fin aux fonctions du Camarade Faustin GBAGUIDI en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire du BENIN au CANADA.

ARTICLE 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération est chargé de l'application du présent décret qui prend effet à compter du 1er Janvier 1976 et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 9 Février 1976

Par le Président de la République
Chef de l'Etat
Chef du Gouvernement

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

Le Ministre des Finances

Chef de Bataillon
Michel ALLADAYE

Isidore ALOUSSOU

Intendant Militaire de 3^e Classe

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 8 - SGG 4 - CNR 4 - MAEC 8 - MINISTERES ONEPI 1
SPD 2 - IAA-DCCT-IGF GRDE CHANC. 5 - DPE-DGAJI-INSAE 6 - DB-DC-CF-SOLDE 4-
INTERESSE 1 - D1 4 - TRESOR 4 - AMBABENIN OTTAWA - D2 DU MAEC 2.-